





Juillet - Août 2020

FAITS SAILLANTS

- Vaste réorganisation de l'appareil gouvernemental dans la sphère économique
- Vers la création d'un système d'assurance chômage
- Finances publiques : un peu d'oxygène à court terme, la TVA en ligne de mire
- Oman réduit sa production de carburants au profit de ses exportations de pétrole

CLIMAT DES AFFAIRES

Point de situation sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19

Le Sultanat d'Oman comptait officiellement 85 722 cas de Covid-19 recensés pour 685 décès au 31 août. Après avoir connu un pic épidémique majeur lors du mois de juillet, la situation sanitaire a semblé se stabiliser en août, avec environ 200 cas recensés quotidiennement et 150 personnes en unités de soin intensif en fin de mois. La progression de l'épidémie semble avoir été freinée par l'instauration d'un couvre-feu, du 25 juillet au 15 août, conjuguée à la fermeture temporaire des frontières entre les gouvernorats. La baisse du nombre de cas détectés peut toutefois également s'expliquer par la fin du dépistage systématique pour les personnes présentant des symptômes. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé la réouverture de la plupart des lieux publics qui demeuraient encore fermés : restaurants, cafés, salles de sport, piscines, coiffeurs, souks, etc. Le début de l'année académique a néanmoins été reporté au 1^{er} novembre 2020. La reprise des vols réguliers est par ailleurs toujours en attente et les frontières du pays demeurent fermées aux non-résidents.

Vaste réorganisation de l'appareil gouvernemental dans la sphère économique

Le Sultan Haitham bin Tariq a procédé le 18 août 2020 à une vaste réorganisation de l'appareil gouvernemental, via notamment la création de plusieurs ministères et autorités publiques. Dans la sphère économique, on retiendra les créations i) d'un ministère de l'Économie sur la base des équipes et des structures du Conseil Suprême de Planification, ii) d'un ministère du Travail qui regroupera en son sein les équipes et les missions du ministère de la Main-d'œuvre, du ministère de la Fonction publique, du Conseil de la Fonction publique, du Fonds national pour la formation et du Centre national pour l'emploi, iii) d'une nouvelle autorité en charge du développement des petites et moyennes entreprises intégrant le fonds de soutien Al Raffd et une partie de l'Autorité publique pour l'artisanat (soutien et formation des artisans), iv) d'une autorité publique en charge des zones économiques spéciales et des zones franches et v) d'une unité en charge du suivi de la mise en œuvre de la stratégie Oman Vision 2040.





Plusieurs ministères voient par ailleurs leurs compétences étendues à la faveur d'un transfert de portefeuilles et/ou de l'intégration d'autorités publiques jusqu'alors autonomes. Le ministère des Finances absorbe l'Autorité publique pour les privatisations et les partenariats (PAPP). Le ministère du Commerce et de l'industrie devient pour sa part ministère du Commerce, de l'industrie et de la promotion des investissements, à la faveur de l'absorption d'*Ithraa*¹ et du Centre pour la protection de la concurrence. Dix mois après avoir été séparés, les transports et les communications sont à nouveau réunis au sein d'un ministère des Transports, des communications et des technologies de l'information. L'Autorité de l'aviation civile récupère quant à elle le suivi des affaires climatiques précédemment dévolu au ministère de l'Environnement. Le ministère du Pétrole et du gaz devient ministère de l'Énergie et des minéraux suite à l'absorption de l'Autorité publique des mines. Le ministère de l'Agriculture et de la pêche récupère pour sa part la gestion des ressources en eau – auparavant rattachée au ministère des Municipalités régionales – et devient donc ministère de l'Agriculture, de la pêche et des ressources en eau. Enfin, le nouveau ministère du Patrimoine et du tourisme fusionne le ministère du Tourisme avec une partie du ministère du Patrimoine et de la culture et intègre les activités d'ordre patrimonial de l'Autorité publique pour l'artisanat.

Débuté plusieurs semaines auparavant avec la création d'une super-entité dédiée aux investissements (Oman Investment Authority) regroupant les fonds souverains SGRF, OIF et les actifs du ministère des Finances, le jeu de mécano institutionnel dans la sphère économique a donc connu un fort coup d'accélérateur avec la publication de ces nouveaux décrets royaux. L'objectif semble – a priori – toujours le même : rationaliser les structures et fluidifier la chaine de décision. On notera d'ailleurs que les titres de ministre des Finances et de Gouverneur de la Banque centrale d'Oman (voir infra), autrefois dévolus au Sultan, deviennent des titres à part entière, preuve sans doute d'une volonté du nouveau monarque de déléguer bien plus qu'auparavant la conduite des affaires économiques du pays. Si un ministère de l'Économie est bien recréé presque dix ans après sa suppression au profit du Conseil Suprême de Planification, son rôle réel, au-delà des classiques suivi macroéconomique et définition de la politique économique du pays, interroge toutefois. En effet, une unité indépendante en charge de la stratégie de diversification et de développement Oman Vision 2040 est créée en parallèle, le ministère des Finances récupère le suivi des privatisations et des partenariats et le ministère du Commerce et de l'industrie affirme sa mainmise sur l'investissement. Alors que le traitement de la question de l'emploi constitue plus que jamais un enjeu fondamental pour Oman, choix est par ailleurs fait de rassembler sous un toit unique, celui du ministère du Travail, toutes les composantes de cette problématique : emploi public, main d'œuvre étrangère, formation, recherche d'emploi, etc. L'ébauche d'un système d'assurance chômage est en outre dévoilée (voir article dédié).

Nomination de nouveaux ministres au sein du Gouvernement omanais

Les changements structurels présentés ci-avant se sont accompagnés de la nomination de plusieurs nouveaux ministres dans la sphère économique. SE Sultan bin Salem Al Habsi, qui occupait notamment les fonctions de vice-président du Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale d'Oman, est nommé ministre des Finances. SE Qais bin Mohamed bin Moussa Al Youssef, jusqu'à présent président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Omanaise, est nommé ministre du Commerce, de l'industrie et de la promotion des investissements. SE Dr Saeed bin Muhammad Al Saqri, qui évoluait au sein du Bureau des conseillers auprès du Sultan, est nommé ministre de l'Économie. SE Eng. Saeed bin Hamoud Al-Maawali est nommé ministre des Transports, des communications et des technologies de l'information et SE Dr Mahad bin Ali bin Saeed Baaouin est nommé ministre du Travail. Enfin, SA Sayyid Taimour bin Assad Al Said, neveu du Sultan, est pour sa part nommé président du Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale d'Oman avec rang de ministre. On notera par ailleurs que SE Dr. Mohammed bin Hamad Al Rumhi a été confirmé dans ses fonctions de ministre de l'Énergie.

¹ Autorité publique pour la promotion des investissements et le développement des exportations





Vers la création d'un système d'assurance chômage

En parallèle des nombreuses annonces en matière de réorganisation de l'appareil gouvernemental, les autorités omanaises ont entériné la création d'un système d'assurance chômage (« *Job Security Fund* ») via la publication du décret royal 82/2020. Déjà responsable de la gestion des systèmes d'assurance maladie, invalidité et retraite, l'Autorité publique pour l'assurance sociale (PASI) sera en charge de mettre en œuvre et d'opérer ce nouveau dispositif. Ouvert à tous les travailleurs omanais, ce dernier devrait être déployé en deux temps. Dès novembre 2020, les Omanais ayant perdu leur emploi dans le cadre d'un licenciement économique pourront prétendre à une aide financière pendant 6 mois, équivalente à 60% de leur salaire mensuel moyen sur les 24 derniers mois². Le PASI indique par ailleurs travailler à la mise en place d'ici 3 ans d'un « système général d'allocations pour tous les demandeurs d'emploi ».

En matière de financement, l'employeur et l'employé devront cotiser chacun à hauteur de 1% du montant du salaire mensuel – à confirmer – à partir du 1^{er} janvier 2021. En complément, les frais appliqués pour l'octroi ou le renouvellement des licences nécessaires à l'embauche d'employés expatriés seront augmentés de 5% pour abonder le *Job Security Fund*, et ce, alors même que les travailleurs étrangers ne devraient pas pouvoir bénéficier de ses prestations. On retiendra aussi l'annonce du versement par le Sultan d'une contribution personnelle de 10 M OMR (26 M USD) pour le financement initial du projet. Pour mémoire, le taux de chômage officiel s'élevait à 2,5% de la population active fin juillet 2020 avec d'importantes disparités de genre (9% pour les femmes contre 1% pour les hommes) et d'âge (8% pour les moins de 25 ans). Le Bureau International du Travail estime toutefois pour sa part que le taux de chômage serait plus proche de 17% de la population active.

INFORMATIONS MACROECONOMIQUES ET FINANCIERES

<u>Finances publiques : un peu d'oxygène à court terme, la TVA en ligne de mire</u>

Alors que le début de l'été a été plutôt calme en matière d'annonces budgétaires et de mesures anticrises, l'agence de presse *Reuters* a annoncé début août la signature par les autorités omanaises d'un « prêt relais » d'un an d'un montant de 2 Md USD avec un groupe de banques régionales et internationales menées par l'omanaise *Bank Muscat* et l'émirienne *First Abu Dhabi Bank*. Cette opération doit permettre de donner un peu d'air à court terme aux finances publiques omanaises dans l'attente d'une amélioration des conditions sur les marchés obligataires internationaux, voire d'un soutien financier de pays voisins (voir Objectif Oman de juin 2020). Plus modestement, la Banque centrale d'Oman (CBO) confirmait par ailleurs le 17 août l'émission de nouvelles « obligations de développement du Gouvernement » — instruments financiers destinés au financement des investissements et/ou du déficit budgétaire — pour un montant de 200 M OMR (520 M USD). D'une maturité de sept ans, ces obligations ont été souscrites au taux moyen de 5,43%.

De manière plus pérenne pour le financement des dépenses publiques, un décret royal promulguant la loi sur la TVA au taux minimum de 5% pourrait être publié à la rentrée selon certaines sources, en prévision d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 au plus tôt – de nombreux observateurs évoquent aussi la date du 1^{er} juillet 2021, qui permettrait de laisser plus de temps aux entreprises, aux ménages et aux autorités fiscales elles-mêmes pour se préparer. Le cas échéant, Oman pourrait devenir le 4^e pays du Conseil de Coopération du Golfe à appliquer la TVA, après l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Bahreïn. Certaines voix, comme celle la Fédération générale des travailleurs d'Oman (GFOW), se sont toutefois d'ores et déjà prononcées pour un report de l'introduction de la TVA afin de préserver le pouvoir d'achat des salariés. Organe consultatif du gouvernement, le Majlis Ash'shura a pour sa part formulé deux recommandations suite à l'examen du projet de loi durant l'été : i) n'introduire la TVA qu'après un retour à un taux de croissance économique supérieur à 3% et ii) exempter de TVA les ménages aux plus faibles

² L'indemnité ne pourra toutefois être inférieure au seuil de pension minimum (200 OMR).





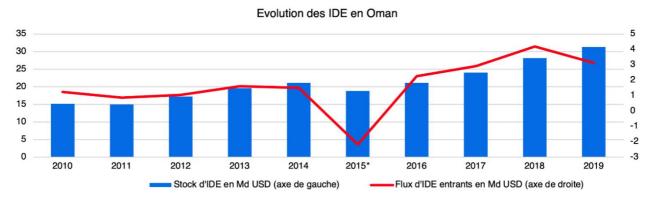
revenus (inférieurs à 900 OMR par mois). Pour mémoire, la TVA à 5% pourrait rapporter au budget de l'État de 300 à 400 M OMR par an selon les sources.

A noter que *Fitch* a de son côté procédé mi-août à une seconde dégradation depuis le début de l'année de la note souveraine d'Oman, de BB à BB- avec perspective négative. Cette décision a notamment été justifiée par les inquiétudes de l'agence de notation concernant l'ampleur des déficits jumeaux attendus en 2020 dans un contexte de prix bas du pétrole et de crise du coronavirus.

Ralentissement de l'investissement étranger en Oman en 2019

S'il ne renseigne pas encore sur les effets de la crise du Covid-19, le rapport 2020 de la CNUCED sur les investissements dans le monde permet néanmoins de constater un certain ralentissement des investissements directs étrangers (IDE) en Oman en 2019, après une année 2018 record. Dans le détail, les flux entrants d'IDE, en grande partie dirigés vers le secteur des hydrocarbures, se sont établis à 3,1 Md USD en 2019 (-25% en g.a.), portant le stock d'IDE au Sultanat à 31,3 Md USD, soit environ 41% du PIB. Selon les données du Centre National pour les Statistiques et l'Information (NCSI), les principaux investisseurs en Oman sont le Royaume-Uni, détenteur de près de 47% du stock d'IDE à la fin du 3ème trimestre 2019, suivi des Émirats arabes unis, du Koweït, des États-Unis et de la Chine. En sens inverse, les flux sortants d'IDE ont atteint 1,1 Md USD en 2019 (contre 0,6 Md USD en 2018), portant le stock d'IDE omanais à l'étranger à 12 Md USD.

Pour mémoire, si Oman multiplie les initiatives pour promouvoir l'investissement étranger (nouvelle loi régissant les IDE, création de zones économiques spéciales, portail numérique pour l'accompagnement des investisseurs, etc.), le Sultanat demeure en retrait dans les principaux classements internationaux (68ème rang du classement *Doing Business 2020*, 53e rang du *World Economic Forum 2019*). Les incertitudes autour de la situation économique et financière d'Oman pèsent en outre sur l'attractivité du pays et devraient contraindre les perspectives d'investissement à court terme alors même que les flux d'investissements directs étrangers dans le monde pourraient reculer de 40% en 2020 selon la CNUCED.



*Désinvestissements suite à l'effondrement des cours du pétrole fin 2014

Sources: CNUCED World Investment Reports 2011-2020

INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydrocarbures: Oman réduit sa production de carburants au profit de ses exportations de pétrole

Le ralentissement de l'activité économique mondiale s'est traduit par une forte baisse de la demande en carburants sur fond de réduction des trafics routier et aérien. Dans ce contexte, caractérisé par des marges de raffinage peu élevées, le Sultanat a fait le choix de réduire sa production de produits raffinés afin de privilégier ses exportations de pétrole brut et de condensat (809 000 b/j au 1^{er} semestre 2020). La production locale de produits raffinés a ainsi reculé de 12,8% au premier semestre 2020 en g.a., à 187 000 b/j, soit son plus faible niveau depuis le 1^{er} semestre 2017. Dans le détail, les baisses de production ont atteint -40% en g.a. pour le kérosène, -25% pour le GPL et -23% pour l'essence. Seule la production de diesel a augmenté sur cette





période (+16%), portée par la forte progression des exportations (+49%) et en dépit de la baisse de la consommation domestique (-12%).

Au-delà de ces ajustements conjoncturels, la valorisation des ressources en hydrocarbures du Sultanat via le développement de l'aval pétrolier et de la pétrochimie constitue un axe majeur de la stratégie de diversification du pays. L'extension en 2018 de la raffinerie de Sohar a ainsi permis à Oman d'augmenter fortement ses exportations de produits raffinés, passées de 1 Md USD en 2017 à 2,7 Md USD en 2018 et 2,4 Md USD en 2019 – soit 11% des recettes liées aux exportations de pétrole pour seulement 8,5% des volumes. *OQ* a par ailleurs initié en 2018 la construction à Duqm de la 3ème raffinerie du pays pour un coût global d'environ 7 Md USD. Développée en *joint-venture* avec *Koweït Petroleum* (50% du capital), la raffinerie pourrait produire jusqu'à 230 000 b/j à terme. Son lancement est envisagé par les autorités en 2021.

<u>Énergies renouvelables : publication de l'appel d'offres pour les centrales solaires Manah I et Manah II</u>

Oman Power and Water Procurement Company (OPWP), l'entité publique en charge de l'achat de l'eau et de l'électricité produites par les opérateurs privés, a publié mi-juillet l'appel d'offres pour les projets de centrales solaires Manah I et Manah II. D'une puissance installée de 500 à 600 MW chacune, ces deux centrales situées dans le gouvernorat d'Al Dakhiliyah (à 150 km au sud-ouest de Mascate) devraient entrer en production d'ici l'été 2023 selon les autorités. En dépit d'un appel d'offres unique, deux soumissionnaires distincts pourraient être désignés – un par centrale – pour la mise en œuvre de ce projet développé sous le format Independent Power Projects selon OPWP. Pour rappel, neuf candidats potentiels, dont Total Solar International et le consortium EDF Renewables/Masdar, avaient été présélectionnés par OPWP en janvier 2020. Les cabinets Synergy Consulting, Fichtner et DLA Piper sont pour leur part respectivement en charge du conseil financier, technique et légal. Pour mémoire, il s'agit du deuxième projet de centrale solaire d'envergure au Sultanat après celui d'Ibri II (500 MW), dont la mise en service est prévue mi-2021 (voir Objectif Oman d'avril 2020).

Secteur bancaire : Oman Arab Bank a finalisé l'acquisition d'Alizz Islamic Bank

Oman Arab Bank (OAB) a finalisé durant l'été l'acquisition d'Alizz Islamic Bank (AIB), banque omanaise entièrement dédiée à la finance islamique. La transaction, qui a principalement pris la forme d'un échange d'actions, a été suivie par l'entrée d'OAB sur le Muscat Securities Market après sa transformation en société par actions. Désormais considérée comme la filiale « finance islamique » d'OAB, AIB a pour sa part été retirée de la cote. Le capital du nouvel ensemble se partagera entre le groupe bancaire basé en Jordanie Arab Bank Plc (49%), le fonds d'investissement omanais Ominvest (31,6%) et d'autres investisseurs, principalement ex-actionnaires d'AIB (19,4%). Avec désormais 8,4 Md USD d'actifs, OAB se classe au 5e rang parmi les principales banques du Sultanat d'Oman, derrière Bank Sohar (9,1 Md USD), National Bank of Oman (9,5 Md USD), Bank Dhofar (11,3 Md USD) et Bank Muscat, leader incontesté du marché bancaire avec 32 Md USD d'actifs fin 2019.

Tourisme : retrait de l'investisseur émirien PIL-Damac du projet de réaménagement du Port Sultan Qabous

Muttrah Tourism Development Company (MTDC), société ad hoc créée pour superviser le réaménagement résidentiel et touristique du Port Sultan Qabous à Matrah, a annoncé durant l'été la restructuration de son actionnariat. La société émirienne Port Investment Limited (PIL), appartenant au groupe Damac International, devrait notamment céder sa participation de 70% dans MTDC à Omran — holding publique omanaise en charge du développement du tourisme dans le Sultanat —, déjà propriétaire de 30% du capital de la coentreprise. L'ensemble de ce projet immobilier et touristique, estimé à 1 Md USD au total, serait par ailleurs « en cours de réexamen, notamment pour préserver l'héritage historique et architectural du site et proposer des activités touristiques en adéquation avec le mode de vie local » selon les autorités omanaises.





Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Mascate.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les possibles erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Économique de Mascate

Rédigé par : Pablo Nivon, Fabien Gleizes

Revu par: Fabien Gleizes

Chef du Service Économique de Mascate

https://www.tresor.economie.gouv.fr/ Pays/OM

